



Commission départementale de la consommation des espaces agricoles de la Savoie



Compte-rendu de la séance du

1^{er} juin 2012

**AVIS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE CONSOMMATION
DES ESPACES AGRICOLES DE LA SAVOIE
SUR LE PROJET DE PLU ARRETE DE BARBERAZ
(Art L 123-6 du code de l'urbanisme)**



Dossier n° 3 : PLU de BARBERAZ

Rapporteur : DDT

Dossier examiné en présence de : M. David DUBONNET, maire

La commission départementale de consommation des espaces agricoles de la Savoie, réunie le 1^{er} juin 2012 à Chambéry, a examiné le projet de PLU de la commune de Barberaz, arrêté par délibération du conseil municipal le 27 février 2012 et déposé en Préfecture le 05 mars 2012.

L'enjeu majeur de la commune de Barberaz est de répondre aux prescriptions du Programme Local de l'Habitat en prenant en compte les contraintes liées au territoire communal.

La présentation du projet permet de préciser que globalement le PLU, en contenant l'urbanisation au sein de l'enveloppe urbaine, assure la pérennité de l'activité agricole. Les terres agricoles situées majoritairement sur le coteau sont zonées Aa, identifiant des secteurs où la constructibilité est limitée afin de préserver le potentiel agronomique et le paysage du coteau.

Quelques remarques de la commission émergent, elles concernent :

- la pérennisation du potentiel agricole par la création d'une zone agricole protégée (ZAP) sur le secteur en coteau, zoné Aa au projet de PLU. Il est rappelé dans ce cadre, la réflexion entreprise avec les communes limitrophes pour aboutir à la mise en place d'une ZAP. Cette démarche permettrait entre autre de garantir la durabilité de ce poumon vert pour l'agglomération chambérienne.
- l'ouverture à l'urbanisation des zones AU qu'il serait souhaitable de programmer dans le temps.

Appelée à se prononcer, la commission émet à l'unanimité un avis favorable au projet de PLU arrêté en incitant toutefois la commune à préciser dans le rapport de présentation sa volonté d'engager une réflexion conjointe avec les communes limitrophes dans l'objectif de créer une ZAP.

Chambéry, le **04 JUIN 2012**
Pour le préfet,
son représentant à la CDCEA,

Jean-Pierre LESTOILLE